

Distr.  
GENERALET/PET.4/144/Add.1  
11 septembre 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

QUATRE PETITIONS AYANT TRAIT A LA DISSOLUTION DE TROIS MOUVEMENTS AU CAMEROUN  
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuées conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1713 (XX))

1. Ces quatre pétitions contiennent des protestations contre la dissolution, le 3 juin 1957, de l'Union des populations du Cameroun, la Jeunesse démocratique du Cameroun et l'union démocratique des femmes camerounaises au Cameroun sous administration britannique, l'arrestation et la déportation des dirigeants de ces mouvements et la mainmise sur les fonds et les biens appartenant auxdits mouvements.

2. Les lignes suivantes sont extraites de ces quatre pétitions :

a) "A l'aube du 3 juin, les autorités Anglaises avaient mis la main sur les dirigeants et responsables des trois mouvements populaires dont les noms suivent : JDC, UDEFEC et l'UPC qui dès la matinée du 3 courant étaient arrêtés et déportés au même moment vers des destinations inconnues. Les bureaux de ces partis progressistes et habitations étaient méchamment dépouillés, les matériels de ces bureaux et tous les biens appartenant auxdits mouvements étaient saisis par les autorités britanniques."

b) (traduction du texte anglais) "La nuit du 3 juin 1957, lors d'une émission radiodiffusée, on a appris que le Gouverneur général avait, au cours d'une séance du Conseil, interdit le parti de l'UPC et donné 10 jours à ses dirigeants, mis en état d'arrestation, pour choisir l'endroit où ils désiraient être déportés. Nous, membres de la tribu sus-nommée (tribu Ndop) protestons vivement contre cette mesure."

c) "Nous avons appris avec une douloureuse émotion la dissolution des mouvements de libération du Cameroun : UPC, JDC, UDFC et l'arrestation des principaux chefs par le Gouverneur britannique. Ces mesures arbitraires et inhumaines, comme tant d'agissements des Colonialistes, ne sauraient être tolérées vis-à-vis des défenseurs d'une juste cause ..."

d) (traduction du texte anglais) "La police a mis en état d'arrestation tous les chefs UNID le 3.6.57".

### 3. Autres questions

En sus de ces questions, deux des pétitions mentionnent ce qui suit :

a) "1<sup>o</sup> Pour que soient immédiatement délibérés nos militants responsables et dirigeants, 2<sup>o</sup> l'abrogation du décret du 3 juin dissolvant arbitrairement les trois mouvements populaires, 3<sup>o</sup> le rétablissement du calme au Kameroun, 4<sup>o</sup> l'unification et l'indépendance immédiates du Kameroun."

b) "Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire général, d'user de toute votre influence auprès des Gouvernements intéressés, afin que liberté soit rendue à ces justes défenseurs et qu'enfin soit organisé un référendum sous contrôle de l'O.N.U. sur la question de l'Unification et de l'Indépendance du pays."

4. <u>Pétitionnaires</u>	<u>Occupation</u>	<u>Lieu d'origine</u>	<u>Date de la pétition</u>
1. Emmanuel Ngongan	Basel Mission	Mamfe	3 juin 1957
2. S. J. Ntinque	Secrétaire, Ndop Clan Council	Bamenda	9 juin 1957
3. Laurent Nwaffo	Commerçant	Bamenda	22 juin 1957
4. M. P. Lissouba	Vice-Président, Association des étudiants congolais	Paris	22 juillet 1957

-----